



Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2024

Objet de la délibération : Décision modificative N°1 au Budget Primitif 2024

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 14 Octobre 2024

Transmise au Contrôle de légalité le 23 Octobre 2024

Affichée le 23 Octobre 2024

Nombre de Conseillers Syndicaux :

En exercice : 88

Présents : 12

Pouvoirs : 0

Excusés : 23

Votants : 12

2^{ème} convocation pas de condition de quorum

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 Octobre à 14 h, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, à PUGET VILLE au sein de la Salle Jean LATOUR, sous la présidence de Monsieur Christian TOULOUSE, Président.

Délégués Titulaires Présents	
LA VALETTE	BAGNOL Luc
LE BEAUSSET	THEBAULT Hervé
LE REVEST	VIZIALE Jean-Marc
OLLIOULES	GARRONE Florence
PUGET VILLE	ROUX Jean-Pierre – HECKMANN Ingrid
SAINT MANDRIER	TOULOUSE Christian – DEMIERRE Colette
SIX FOURS	PASTOR Jean-Philippe
SOLLIÈS PONT	RAVINAL Danièle
SOLLIÈS TOUCAS	PANIGOT Audrey
TOURVES	BOYER Kévin

Délégués Suppléants avec voix délibérative	

Délégués Suppléants sans voix délibérative	

Pouvoirs	
	Néant

Absences excusées	
BORMES	PIERRE Véronique - DENIS André
CAVALAIRE	MORTIER Carold
ÉVENOS	CHEF D'HÔTEL Evelyne
GASSIN	MARCELLINO Anne-Marie – SIMONI Chantal
LA FARLÈDE	HENRY Pierre
LA GARDE FREINET	LAFEUMA Lucie
LA LONDE	SCHATZKINE Nicole – MAZZONI Sylvie
LE PRADET	ROGER Isabelle
OLLIOULES	RIGHI Dominique
PIERREFEU	DEGOUEY Françoise – MATTEI Sylvie
RIANS	GEROLIN Éric
SAINT CYR	MANOUKIAN Astrid
SAINT TROPEZ	OLLER MOULET Valérie – MILLIER Hélène
SOLLIÈS PONT	COIQUAULT Jean-Pierre
SIX FOURS	ROSTAGNO Agnès
TOURRETTES	HERNANDEZ Aurélie
VIDAUBAN	BRESSAN Michèle – TROTET Elie

Le secrétariat de la séance est assuré par : M. BAGNOL Luc Commune de LA VALETTE du Var

Rapporteur : Mme RAVINAL 1^{ère} Vice-Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales,

Vu le décret N°2012-1246 du 7 Novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération N°20242703-DAG09 du 27 mars 2024 portant approbation du budget primitif 2024 du SIVAAD,

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications au budget primitif 2024 afin d'y faire figurer des recettes et dépenses non prévues,

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la Décision Modificative N°1 telle que définie ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES					
Chapitre	Article	Libellé	Montant crédits ouverts avant DM1	Décision modificative N°1	Montant crédits ouverts après DM1
011	611	Prestations de services	4 115,41 €	2 500 €	6 615,41 €
011	62268	Autres honoraires, conseils	21 150 €	4 500 €	25 650 €
012	6218	Autre personnel extérieur	10 000 €	3 200 €	13 200 €
012	64111	Rémunération principale t.	190 000 €	4 500€	194 500 €
Total Dépenses				14 700 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES					
Chapitre	Article	Libellé	Montant crédits ouverts avant DM1	Décision modificative N°1	Montant crédits ouverts après DM1
013	6419	Remboursement rémunérations personnel	11 000 €	9 000 €	20 000 €
74	74748	Participations autres communes	378 166 €	5 700 €	383 866 €
Total Recettes				14 700 €	

Il est proposé de passer au vote :

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- Oui l'exposé de M. le Président,
- **Approuve la Décision Modificative N°1 au Budget Primitif 2024**

Ainsi fait et délibéré, le 21 Octobre 2024 à PUGET VILLE.

Pour extrait conforme
Le Président du SIVAAD
Christian TOULOUSE

